



Indice Égalité Femmes-Hommes 2022

Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, les entreprises renseignent et publient chaque année un index de l'égalité femmes-hommes, formalisé par une note sur 100.

Cet index est calculé en fonction de 5 indicateurs permettant d'évaluer les entreprises en matière d'égalité des femmes et des hommes, tels que :

- Les écarts de rémunération (40 points)
- Les écarts de taux d'augmentations individuelles (20 points)
- Les écarts de taux de promotions (15 points)
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (15 points)
- Le niveau de mixité parmi les dix plus hautes rémunérations (10 points).

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, la Mutuelle de Poitiers a procédé à l'évaluation de ces critères, et la note obtenue s'élève à **93 points** sur 100.

Cette note témoigne de l'engagement de la Mutuelle de Poitiers à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, dans la continuité de sa politique salariale et sociale.

| | INDICATEUR CALCULABLE (1 = OUI, 0 = NON) | VALEUR DE L'INDICATEUR | POINTS OBTENUS | NOMBRE DE POINTS MAXIMUM DE L'INDICATEUR | NOMBRE DE POINTS MAXIMUM DES INDICATEURS CALCULABLES |
|--|---|------------------------|----------------|--|--|
| 1. Ecart de rémunération (en %) | 1 | 6,5 | 33 | 40 | 40 |
| 2. Ecart d'augmentations individuelles (en points de %) | 1 | 1,8 | 20 | 20 | 20 |
| 3. Ecart de promotions (en points de %) | 1 | 3,4 | 15 | 15 | 15 |
| 4. Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) | 1 | 100 | 15 | 15 | 15 |
| 5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 1 | 5 | 10 | 10 | 10 |
| Total des indicateurs calculables | | | 93 | | 100 |
| INDEX (sur 100 points) | | | 93 | | 100 |